

**FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 2 mai 2006

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 31 janvier 2006	3
II.	Déclaration de l'Administrateur de la FNSP.	3
III.	Examen des comptes de l'exercice 2005.	20
IV.	Le 60 ^{ème} anniversaire de la FNSP.	25
V.	La loi "recherche" et ses conséquences pour la FNSP.	26
VI.	Conventions internationales.	37
VII.	Informations et questions diverses.	38

PRESENTS

M. BARRE, Mme CARRERE d'ENCAUSSE, MM. CASANOVA, CHEVALLIER, DENOIX de SAINT MARC, DESCOINGS, DUHAMEL, DUMAS, DURRLEMAN, FITOUSSI, Mmes FURIC, GISSEROT GOBERT, MM. HERVIEU, HURTIG, JEANNENEY, KUKAWKA, LADREIT de LACHARRIERE, LANCELOT, LE BRAS, LECA, PAYE, PEBEREAU, Mme RENOUARD, MM. REMOND, RIGAUD,.

ABSENTS OU EXCUSES

MM. CHANDERNAGOR, GENTOT, MAIRE, Mme MAUREL, MM. MOURET, PLIHON, SCHWEITZER, SIRINELLI.

ASSISTAIENT A LA REUNION

Mme FAU, chargée de mission, M. GRUNBERG, Directeur scientifique, M. RICHARD, Directeur des finances, M. HONORE ROUGE, M. VERILLAUD, Directeur des affaires internationales et des échanges, M. FIERE, Commissaire aux comptes.

(La séance est ouverte sous la présidence de M. René REMOND à 9 h 30.)

M. le PRESIDENT.- La séance est ouverte. Sont absents : M. CHANDERNAGOR qui donne procuration à Mme GISSEROT ; MM. GENTOT, SIRINELLI et MAIRE qui me donnent procuration ; Mme MAUREL qui donne procuration à M. HERVIEU.

La récente promotion de la Légion d'honneur nous a apporté une vive satisfaction avec l'élévation au rang de grand officier de Marc LADREIT de LACHARRIERE.

(Applaudissements)

Avec les félicitations du Conseil, je lui adresse l'expression de notre reconnaissance pour la part qu'il prend aux travaux du Conseil, ainsi qu'aux délibérations

de la Commission des finances et, particulièrement à ses précieux conseils lors de l'acquisition du bâtiment de la rue de l'Université et pour le choix entre les différentes formules d'emprunt. Le Conseil a une dette à son endroit et je suis heureux de l'acquitter verbalement.

M. LADREIT de LACHARRIERE.- Merci beaucoup.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2006

M. le PRESIDENT.- J'ai reçu une précision écrite de Serge HURTIG. Y a-t-il d'autres demandes de rectification ?

(Le procès verbal est adopté à l'unanimité.)

M. le PRESIDENT.- Nous avons un ordre du jour copieux et varié. Cette année est importante pour notre Conseil, puisqu'elle verra son renouvellement. J'ai amorcé le processus en demandant au Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de saisir les commissions compétentes du Conseil National des Universités pour qu'elles lui adressent des propositions pour les six membres qui les représenteront dans le prochain Conseil.

Le renouvellement aussi des autorités de la Fondation est l'objet du premier point de notre ordre du jour, avec la déclaration de l'Administrateur.

II. DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE LA FNSP

M. DESCOINGS.- Merci monsieur le Président. Mesdames messieurs, j'achève ma dixième année dans les mandats qui m'ont été conférés, à la fois par notre Conseil et par le Conseil de direction de l'IEP. J'ai été nommé, la première fois, par un décret du Président de la République, un 8 mai. La question peut se poser naturellement de savoir s'il ne faut pas avoir la sagesse, au bout de deux mandats, de remettre ce mandat entre vos mains et de le transmettre à d'autres responsables. Après tout, Alain LANCELOT

le sait bien, il a été appelé avant la fin de son second mandat comme membre du Conseil constitutionnel et Michel GENTOT n'avait pas souhaité achever son second mandat.

Si vous m'accordez votre confiance, je serai heureux de reprendre ces responsabilités pour un troisième mandat. Formellement et juridiquement, les mandats de cinq ans renouvelables ne sont prévus que par le décret de 1985, qui portent statut de l'IEP. La proposition par le Conseil de direction, la nomination par les chefs de l'Etat, formellement, ne valent que pour le Directeur de l'IEP. Les textes statutaires concernant la FNSP ne prévoient pas de terme au mandat d'Administrateur, mais il va de soi que je n'imagine pas poursuivre mes fonctions sans le soutien de notre Conseil puisque, vous le savez, le Conseil d'administration de la FNSP a une compétence majeure dans le fonctionnement de notre Institution.

Quelles raisons pourraient me conduire à souhaiter poursuivre ?

Je n'insisterai pas tellement sur le bilan de mon action, car je pense que ce n'est pas au regard de ce qui a été fait qu'il faut solliciter un nouveau mandat, mais de ce qu'il reste à faire. Pour ce qui est du bilan, je m'étais permis de vous adresser au début de l'année civile une note assez dense qui rappelait un certain nombre d'éléments importants et ouvrait des perspectives. Il serait un peu absurde, au bout de dix ans, de dire que nous sommes au milieu du gué ; dix ans après, si nous ne sommes encore qu'au milieu du gué, c'est que l'on n'est pas allé très vite !

Cependant, et on aura l'occasion d'en parler dans la deuxième partie de cette séance, notre enseignement supérieur et notre recherche devraient connaître des évolutions très considérables en raison de la loi-Recherche qui vient d'être adoptée par le Parlement sur la proposition du Gouvernement. Je n'entre pas dans le détail pour le moment, cependant, je crois qu'il ne serait pas mauvais que quelqu'un investi de votre confiance et fort, malgré tout, d'un certain bilan, puisse conduire notre Institution dans des mouvements qui ne sont pas simples à anticiper. Beaucoup doutent un peu que la loi sur la recherche aura des conséquences effectives sur l'évolution de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Il y a beaucoup de doutes, d'interrogations, il y a un certain nombre d'oppositions. Je fait partie de ceux qui pensent qu'au contraire, il y aura un important remembrement des universités françaises et que les réseaux thématiques de recherche avancée, dont nous parlerons tout à l'heure, sont susceptibles d'avoir des conséquences tout à fait importantes en termes d'organisation de notre système, conséquences tout à fait

importantes, à tout le moins, en termes budgétaires puisque le Gouvernement semble très déterminé à flécher les crédits budgétaires qui sont prévus, soit en loi de finances, soit dans le compte d'affectation spéciale créé pour recueillir le produit de la privatisation des autoroutes, pour les nouvelles formes d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si cela était, il y aurait vraiment des mouvements dont je pense que nous ne pouvons pas encore mesurer l'ampleur et l'intensité. Bien sûr, à un an d'élections présidentielles et législatives, tout à fait importantes, on peut penser que les décisions qui seront prises d'ici à la fin de l'année civile ne seront réellement pérennes que si elles sont confirmées au cours de l'année 2007. Reste que nous ne pouvons pas ignorer ce point de départ, sans doute, d'une nouvelle phase de notre histoire universitaire.

Une deuxième motivation tient à ce que ces mutations entreprises ne sont pas achevées. Nous avons gagné un certain nombre de batailles. Mais nous devons encore procéder à un renforcement encore important de notre potentiel scientifique. Toutes les actualités démontrent combien la recherche en sciences sociales peut être indispensable au gouvernement de nos sociétés. Si cette recherche présente un caractère empirique, si elle ne prétend pas être une explication globale du monde ou des sociétés, si elle se fonde sur des approches quantitatives, si elle admet que toute recherche, y compris la recherche fondamentale, peut être évaluée à travers un indicateur simple, son utilité sociale, je crois que la recherche en sciences sociales et en sciences humaines peut nourrir les débats publics, éclairer les choix démocratiques et éclairer, tout simplement, le gouvernement de nos sociétés.

Cela suppose, non pas que les chercheurs eux-mêmes, dont ce n'est pas le métier, mais que les institutions de recherche sachent faire le pont entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, entre un potentiel scientifique, d'une part, et les choix de société, d'autre part. Sciences Po est depuis longtemps dans cette tradition. Sciences Po a toujours été un acteur engagé dans les débats de nos sociétés. Je crois que c'est une de nos fiertés. Peut-être, aussi, n'a-t-on jamais éprouvé à ce point le sentiment qu'il y a un besoin d'éclairage, d'explication, de compréhension.

Nous devons, par ailleurs, savoir nous soumettre à la mesure de la qualité de nos formations. Nous avons toutes sortes d'indicateurs précis, à commencer par les conditions de recrutement de nos diplômés. Nos diplômés continuent de très bien réussir aux concours de recrutement dans les différentes administrations publiques, qu'il s'agisse

de l'échelon national ou de l'échelon territorial et, maintenant, des institutions de l'Union européenne. Nos diplômés continuent d'être recrutés, en fonction de leurs aspirations, dans les entreprises à des niveaux de responsabilités, et à des niveaux de rémunérations dont nous n'avons pas à rougir. Reste qu'il faut toujours se méfier, en France, des situations acquises. Les événements de ces derniers mois ne me paraissent pas bons pour les universités. Je pense que l'image de l'université, une fois de plus, que ce soit juste ou injuste, va pâtir de ce qui s'est passé dans beaucoup de nos établissements.

Dans ces conditions, où la concurrence est faible, on peut trop facilement se reposer sur ses lauriers. Je pense que, de plus en plus, nous devons soumettre chacun des cycles de formation de Sciences Po à une évaluation qui sera menée par des universitaires, mais pas seulement, par des universitaires étrangers. Pourquoi ? Parce que la comparaison me paraît une source d'émulation positive. Je ne suis pas pour "la concurrence pour la concurrence" je suis simplement pour que nous ne pensions pas *a priori* que nous sommes meilleurs que les autres. On peut, peut-être, le constater *a posteriori*, à condition que des personnalités indépendantes aient pu mener ces comparaisons, discipline par discipline, cursus par cursus, à la fois en termes de pertinence des enseignements, en termes de qualité des enseignements, en termes aussi d'acquisitions des connaissances, des compétences et des savoir être de nos futurs diplômés, car c'est bien sur ces trois points qu'il faut les juger. Comme vous le savez, en France, on parle toujours d'enseignement. Les Anglais distinguent *teaching* et *learning*. Nous devons faire très attention à ce que la qualité de l'enseignement se retrouve dans la qualité de l'éducation reçue de façon effective par nos diplômés.

Ce sont les deux grands axes d'action que je suis prêt à suivre avec vous, si vous en êtes d'accord. Il nous faudra, bien sûr, poursuivre le développement des moyens humains, financiers, immobiliers dont notre Institution a besoin pour se développer.

Tout ce que je viens de dire s'intègre dans une perspective internationale. Nous devons poursuivre notre effort, tout particulièrement dans les régions du monde qui sont en plein développement. Les Institutions universitaires comme toutes les autres entités humaines et économiques ne peuvent pas se désintéresser de ce qui se passe en Chine, en Inde, au Japon, bref, dans l'ensemble de l'Asie.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez me poser des questions.

M. le PRESIDENT.- La situation juridique , telle qu'elle découle des textes fondateurs, est singulière : l'Administrateur est nommé par le Ministère sur proposition du Conseil d'administration de la FNSP, comme le Directeur de l'IEP sur proposition du Conseil de Direction de l'IEP.

Mais si celui-ci est nommé pour un temps limité – cinq ans – le mandat d'Administrateur ne comporte pas de limitation dans le temps. Il n'y a donc pas nécessité de le renouveler. Cette disparité ne faisait pas question à l'origine car la fonction d'Administrateur était tout à fait secondaire comparée à celle de Directeur de l'établissement d'enseignement. Mais qu'advierait-il si les deux fonctions étaient disjointes ? L'expérience a fait la preuve qu'elles devaient avoir le même titulaire. Mais l'initiative du Conseil de direction peut-elle placer le Conseil de la Fondation devant le fait accompli ? Si la question ne se posait guère initialement, le développement des activités de la FNSP, l'importance croissante de son Conseil et de ses responsabilités qui concernent la politique générale de Sciences Po qui ont déplacé le centre de gravité ne permettrait pas de tenir le Conseil à l'écart d'une aussi importante décision. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit à l'ordre du jour la déclaration d'intention de notre Administrateur.

Le Conseil a déjà participé indirectement à la décision, puisque quatre de ses membres font de droit partie du Conseil d'administration de l'Institut : votre Président d'abord, trois autres membres, dont deux se trouvent faire partie du collège des Fondateurs : Michel PEBEREAU, Président du Conseil de direction ; Jean-Paul FITOUSSI et François SIRINELLI. Sans trahir le secret du vote ni énoncer des vérités douteuses, je crois pouvoir dire que les quatre représentants de votre Conseil au Conseil de direction ont émis un vote favorable à la reconduction de Richard DESCOINGS.

Quand lui-même s'est ouvert à moi de ses intentions, je l'ai vivement encouragé à poursuivre son action pour toutes sortes de raisons que j'ai énoncées dans mon intervention au Conseil de direction. Je crois que, pour la Fondation, pour Sciences Po dans son ensemble, ce fut une chance d'avoir à sa tête Richard depuis dix ans. Il porte à tous les problèmes de l'enseignement une attention et un intérêt passionnés. Il a une vision d'ensemble de ce que doit être un système éducatif et pas seulement de l'enseignement supérieur. Il a de l'imagination pour concevoir les réformes, il sait les engager, consulter, informer, associer : il a mené à bien des réformes courageuses dont l'issue était aléatoire.

A côté de la perception, de la conception, il a aussi les qualités d'exécution. Sans dresser le bilan de ce qu'il a fait, je rappelle les réformes engagées, l'accroissement et la diversification des ressources, la politique immobilière, les moyens dont il a doté les centres de recherche. Personnellement je me suis réjoui qu'il accepte la reconduction de son mandat pour cinq nouvelles années. Considération supplémentaire : c'est un gage de continuité au moment où le Conseil va être profondément renouvelé dans sa composition et où les autorités de la Fondation vont changer.

La discussion est ouverte, la parole est libre : l'enjeu est d'importance. On pressent bien que, si l'histoire de Sciences Po depuis soixante ans est celle d'un développement continu, d'une expansion et d'une réussite, la continuité des responsables n'y est pas étrangère ; quatre Directeurs seulement, quatre Présidents aussi, en plus d'un demi-siècle.

M. HURTIG.- La formule que vous avez utilisée au début de votre intervention peut prêter à confusion. Excusez-moi d'intervenir là-dessus mais, sauf erreur de ma part, les textes prévoient que l'Administrateur de la Fondation est nommé par le Ministre de l'Education Nationale sur proposition du Conseil d'administration de la Fondation.

M. PEBEREAU.- Le Conseil de Direction a consacré un important débat au bilan de l'action de Richard Descoings comme directeur. Ce débat a conduit le Conseil à proposer sa nomination pour un nouveau mandat par 21 voix pour et 4 abstentions. Sans chercher ici à rendre compte des commentaires des membres du Conseil, fort élogieux pour Richard Descoings et son bilan, qui ont conduit à ce vote, assez explicite en lui-même, je me permettrai de reprendre rapidement le raisonnement un peu particulier du responsable d'entreprise que je suis. Je considère que Richard a, à la tête de Sciences-Po une démarche créatrice, véritablement entrepreneuriale.

Il a une belle vision qui est de faire de Sciences Po l'un des premiers grands établissements d'enseignement et de recherche au niveau international, dans les disciplines qui sont les siennes. Une belle vision aussi des sciences sociales qui devraient, selon lui, permettre à la société française de vivre mieux. Ce sont là des ambitions adaptées à la mondialisation en cours, et aux problèmes qu'elle pose à notre pays, enthousiasmantes pour toutes les parties concernées : enseignants, salariés, étudiants.

Cette vision se traduit concrètement dans son projet pour Sciences Po : lieu de rencontre de l'enseignement, de la recherche et du monde du travail, en avance sur son époque dans l'ouverture internationale et l'organisation des cursus universitaires (le système LMD), étendant sa présence sur le territoire national, associant, conformément à nos traditions, l'esprit d'une université et celui d'une grande école et, aussi financements publics et privés, ce qui conforte son autonomie.

Ce projet est porté par des valeurs : l'excellence d'abord, qui en est le cœur, et qui est particulièrement exigeante lorsque les références sont devenues mondiales ; l'égalité des chances quels que soient les origines et les cursus scolaires et universitaires des étudiants ; et enfin, le respect de toutes les opinions, la tolérance et la neutralité politique.

Cette vision et ce projet ont permis d'enrichir Sciences Po de jeunes venus de zones d'éducation prioritaire, et surtout de façon beaucoup plus importante, d'étudiants étrangers : c'est là une source d'enrichissement pour nos étudiants qui peuvent ainsi faire l'expérience, pendant tout leur séjour à l'IEP, du monde globalisé qui sera de plus en plus le leur.

Sur le plan des méthodes, je suis impressionné par la créativité de Richard, par son sens de l'innovation, qui a été le moteur de la modernisation de Sciences Po. Mais il a aussi conscience que l'innovation ne peut être mise en œuvre sans concertation, sans recherche de consensus avec toutes les parties concernées : les enseignants, les salariés, les étudiants, sans oublier nos deux Conseils de la Fondation et de l'IEP. Enfin Richard n'hésite pas à rechercher l'évaluation, le « benchmarking », qui permet, le cas échéant, d'adapter les réformes à la lumière de l'expérience. Voilà pourquoi je suis pour ma part enthousiaste à l'idée de reconduire pour 5 ans Richard Descoings à la tête de Sciences Po.

M. FITOUSSI.- Quelques mots pour dire pourquoi j'adhère complètement au projet. Richard sait mobiliser l'ensemble des personnels. En raison des projets de réforme qui ont passionné le personnel en raison de leur qualité, qui l'ont incité à travailler. Il s'agit notamment des réformes qui concernent l'égalité des chances qui est au centre du projet éducatif, au centre de la "méritocratie". Ce n'est pas quelque chose de mineur dans un établissement d'enseignement supérieur ; au contraire, c'est totalement majeur et cela a de quoi dynamiser l'établissement en accroissant cette égalité des chances sans réduire la qualité de l'enseignement et de la recherche.

En second lieu, lorsque je suis arrivé à Paris en venant de l'université européenne de Florence et que j'ai découvert Sciences Po, je me suis aperçu que Sciences Po avait deux jambes : l'enseignement supérieur et la recherche. C'était sa grande spécificité dans le paysage des grandes écoles en France. Ces deux jambes étaient éminemment solides, Sciences Po était donc une université de type international ; il fallait simplement révéler aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs de Sciences Po qu'ils appartenaient à cette université, qui avait à la fois de très bons étudiants parce que sélectionnés et de très bons centres de recherche parce que la Fondation y avait mis toute sa puissance et sa capacité de mobilisation.

C'est ce qui est en train de se faire. Aujourd'hui, Sciences Po devient une université parmi les meilleures dans le monde, avec le projet de continuer dans cette voie qui est la seule voie possible. Le mot "université" est très beau, il faut se souvenir de son étymologie. Je ne crois pas aux réformes consensuelles ; si 100 % des parties prenantes sont d'accord avec une réforme, c'est que quelque chose ne va pas. Je crois que les réformes doivent inciter au débat. A Sciences Po, chaque fois que les réformes ont été proposées (l'égalité des chances, les droits de scolarité, etc.) il y a eu débat, un vrai débat, un vif débat. Les personnes ont essayé de se faire comprendre et de cela est né plus qu'un accord formel, c'était une adhésion substantielle à ces réformes car il y avait eu débat. A partir du moment où des réformes sont innovantes, elles vont heurter certaines catégories qui vont s'y opposer. Il y a donc un effort à faire d'explication, d'échange d'arguments. C'est fondamental dans la conduite d'une Institution, de ne pas croire que l'on peut aboutir à des décisions en masquant ce qui fait débat ; au contraire, il faut le révéler.

C'est la raison pour laquelle le financement, indépendamment de l'effort réalisé, a suivi la qualité des projets. Les projets devenaient d'une qualité telle que le financement ne pouvait que suivre. Aujourd'hui, nous entrons dans la phase de responsabilités, celle qui consiste à dire que nous devons en permanence nous évaluer, évaluer notre enseignement. Nous devons en permanence évaluer notre recherche. Là aussi, c'est une réforme très difficile qui va porter débat, mais ce débat doit être conduit, il est fondamental si nous voulons rester au meilleur niveau des Institutions.

Je me réjouis que Richard ait souhaité un nouveau mandat. Je dirige l'OFCE dans lequel, dès que quelqu'un émerge, il est débauché. Je suis habitué à un taux de rotation très élevé. Sur trente chercheurs, en quatre ans, dix-huit ont été débauchés. Cette

année, cinq vont l'être à nouveau. Je craignais que, pour cette raison, Richard décide de ne pas se représenter. Voilà pourquoi je suis heureux qu'il le fasse.

M. LANCELOT.- Lorsqu'il va y avoir bientôt quelque vingt ans, j'ai pris la direction de cette maison, j'ai pris en même temps publiquement un engagement, celui de ne pas faire plus de deux mandats, pour deux raisons. L'une circonstancielle : à la fin de ce deuxième mandat, j'atteignais soixante ans, je trouvais que ce n'était pas très raisonnable de diriger un établissement d'enseignement supérieur à cet âge. Raison circonstancielle, car la seconde raison, plus profonde, est le sentiment que m'inspire la nécessité d'une gouvernance démocratique. J'ai le sentiment que le renouvellement des postes d'exécution comme des postes de représentation doit, dans tous les domaines, être limité à deux mandats. J'y crois profondément. Je pense que si l'on veut éviter la professionnalisation et l'accaparement des positions de direction dans une démocratie, il faut accepter le renouvellement, quel qu'en soit le prix pour celui qui exerce ces fonctions.

Je dois dire qu'à mesure qu'approchait le terme, cet engagement me pesait et que j'en ressentais personnellement tous les inconvénients ! Néanmoins, je m'y serais tenu ; le ciel, la providence a voulu que mon engagement soit tenu et même légèrement tenu avant mon la fin de mandat !

Cela dit, il y a déjà quelque temps que je suis allé trouver Richard pour lui dire que je souhaitais qu'il fasse un troisième mandat et que, contrairement à mes principes, je lui demandais personnellement d'en faire un troisième. La raison circonstancielle est évidemment l'inverse de la mienne ; il n'est pas encore le vieillard qu'il deviendra plus tard ! Mais pour l'essentiel, c'est à cause de sa personnalité. Ce n'est pas qu'il soit sans défaut, nous sommes tous certains de ses défauts, mais pour la raison personnelle qu'il a été, qu'il est et qu'il sera un grand Directeur. Je pense que c'est essentiel pour une maison comme celle-ci. C'est un grand Directeur innovant, quelqu'un capable d'animer cette maison, de donner une âme qui soit un souffle reconnu à l'intérieur et l'extérieur. Pour une maison comme la nôtre, c'est une grande chance de l'avoir à sa tête. Voilà pourquoi je lui ai demandé et lorsqu'il a dit finalement qu'il se représenterait, j'en étais soulagé. Je voulais vous faire part de ce soulagement qui n'a rien de lâche !

M. LECA.- Bien sûr, nous ne proposons pas l'Administrateur car nous l'avons déjà proposé. C'est pourquoi nous n'avons pas, et je m'en réjouis, à voter à scrutin secret sur un nom. Tout de même, du fait de l'organisation de la maison, c'est le Directeur de

l'établissement dont nous parlons qui, pour pouvoir exercer pleinement ses fonctions de Directeur de l'établissement, doit être aussi Administrateur de la Fondation. C'est donc du Directeur qu'il s'agit. Et nous pouvons émettre une opinion.

Il est quand même rassurant que, dans une période où des gouvernements se portent mal, surtout les gouvernements politiques et pas seulement en France, il peut y avoir des lieux où les gouvernements se portent bien ; Sciences Po en est, je crois, un exemple. Ce n'est pas seulement dû aux mécanismes institutionnels, à la composition des populations de Sciences Po, c'est aussi dû aux qualités de négociation, d'écoute, de management des problèmes délicats auxquels l'établissement a eu à s'affronter récemment. C'est donc plaisant. Nous ne sommes pas les seuls à avoir de grands patrons, mais il est bien d'en faire partie.

Je mentionnerai trois points.

Le premier, vous avez fait plus que tout autre pour développer la place de Sciences Po dans le monde international des universités. Ce n'est pas chose facile. Nous sommes dans un monde où, à l'exception de quelques mathématiciens, de quelques gestionnaires, *l'intelligentsia* française compte très peu. Les tableaux publiés de temps en temps par la revue Commentaire le prouvent. Il est donc important d'avoir le souci constant que des grands établissements français comptent sur la scène de l'enseignement et de la recherche mondiale.

Je n'aime pas beaucoup le classement des établissements au niveau mondial. Cependant, beaucoup ont été publiés et quelles que soient les réserves que l'on peut faire sur ces classements, il n'est pas mauvais d'essayer de mieux être informé sur leurs standards, sur les critères d'évaluation qu'ils emploient et aussi sur les conditions de fonctionnement des établissements qui, aux yeux de cet aréopage que constituent les évaluateurs mondiaux, font que ces établissements sont bons. Nous pouvons en tirer bénéfice. Je crois que nous devons affronter le classement international, ne pas le rejeter en disant "*Ce sont des affaires de marchands de soupe.*" Nous devons l'affronter et voir comment nous pouvons nous y placer.

Le deuxième point est lié à l'internationalisation. Vous devez veiller à l'équilibre entre les différentes fonctions et les différentes populations de cette maison complexe. Je vois quatre fonctions. Le *teaching*, le *training* (former), le financement et la recherche. Ces quatre fonctions peuvent être séparées, mais il est très difficile d'affecter

une fonction à une population particulière. Cependant, il est peut-être important de se rappeler que, peut-être, les professeurs ne sont pas toujours très bons dans la fonction financement, (il y a bien sûr des exceptions), et que d'autres personnes, mises en relation, peuvent les aider. Ces quatre fonctions sont en lien avec les quatre grandes populations que nous avons, qui sont en fait cinq car ce que j'appelle « la faculté » se divise en deux. Il y a la faculté des professeurs statutaires et il y a la faculté de ce que l'on appelle « les professeurs à Sciences Po », « les maîtres de conférence à Sciences Po ». Il y a un deuxième élément, vous lui avez donné une très grande importance et c'était indispensable, c'est *le staff*, tout ce qui permet le fonctionnement de l'établissement. Le troisième élément, ce sont les étudiants, les doctorants. Enfin, le quatrième élément, c'est ce que j'appellerai « les Fondateurs ».

Aux Etats-Unis, on appellerait ainsi tous ceux qui ont un intérêt à voir l'Institut s'adapter, se développer, s'améliorer, qui ont un intérêt et qui, par conséquent, doivent être tenus au courant, à s'informer des dispositions des trois autres populations. Cette communication me paraît très importante.

Un dernier mot sur la recherche : j'approuve ce que vous avez dit dans une large mesure. Au dernier Conseil, j'ai plaidé pour une expertise utile et soigneusement préparée. L'utilité est un élément important, une bonne recherche est fondamentale pour l'établissement, si j'ose dire, une bonne recherche appliquée.

Je ne mettrai pas un bémol, mais un dièse et serai pour l'utilité sociale de certaines recherches inutiles. Nous devons garder quelque chose qui a été une tradition de Sciences Po. Les explications globales ont mauvaise presse en ce moment, car ce sont de mauvaises explications, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres, bonnes. Sciences Po a quand même contribué à un certain nombre de choses sur plus d'un siècle. Nous devons garder présent à l'esprit l'idée que des visions générales doivent être encouragées aussi dans cet établissement.

M. JEANNENEY.- Je vous ai demandé la parole, d'abord pour dire, comme tous les autres intervenants, que personnellement je souhaite que Richard poursuive sa tâche d'Administrateur. Le début de l'intervention de notre ami Alain LANCELOT m'a beaucoup inquiété !

M. le PRESIDENT.- Moi aussi !

M. JEANNENEY.- La conclusion m'a réjoui et j'ai pensé à la formule célèbre : appuyons-nous sur les principes, ils finiront bien par céder !

M. CASANOVA.- Je voudrais indirectement participer au compliment général adressé à notre ami Richard DESCOINGS. Jean LECA a fait allusion au classement des universités dans le monde. Le dernier en date, celui du Times qui est un classement anglais, a le gros avantage de donner les critères qu'il utilise. Je voudrais que l'on raisonne sur ces critères pour dire que, si Sciences Po est très bien classé en France et relativement bien classé en Europe et dans le monde, c'est grâce aux décisions qui ont été prises par les prédécesseurs de Richard et beaucoup aux décisions qu'il a prises lui-même.

Quand on regarde cette sélection, sont classées en tête, pour la France, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole normale supérieure et, en troisième, Sciences Po, plus une série d'autres établissements. Tous se caractérisent par la sélection des étudiants à l'entrée, c'est-à-dire une relation décidée volontairement entre le nombre des étudiants, le nombre des professeurs et les locaux existants. Si cela existe à Sciences Po, c'est parce que la décision a été prise en 1969 par Jacques CHAPSAL. Sciences Po n'était pas une maison sélective auparavant ; un des rares mérites de la révolution de 1968 a permis à Sciences Po de le devenir.

Si l'on regarde les critères utilisés dans ce classement, le premier est celui de l'évaluation internationale. On demande pour l'Europe à deux mille personnes choisies pour leur fonction ou leur spécialité dans les différentes spécialités universitaires leur avis sur les établissements. Si Sciences Po est bien classé de ce point de vue, c'est parce qu'une communauté d'experts internationale juge qu'elle le mérite. Ensuite, on mesure des critères objectifs qui sont le rapport entre les professeurs nationaux et les professeurs étrangers, le rapport entre les étudiants étrangers et les étudiants nationaux. Si des étudiants vont dans un autre pays et choisissent un établissement, c'est qu'il leur paraît émérite.

Dans tous ces domaines, les avancées de Richard depuis une dizaine d'années nous ont considérablement confortés et si la chaîne de décisions depuis 1969 n'avait pas été prise et poursuivie par Richard, nous serions infiniment plus mal classé que nous le sommes aujourd'hui.

Mme FAU.- Je m'associe à l'hommage rendu à Richard Descoings, et notamment à ce qui a été dit sur son mélange d'imagination et de rigueur, sa capacité à engager et mener à bien des réformes qui n'étaient pas acquises au départ, sur

l'augmentation de nos ressources sans laquelle rien n'aurait été possible et également sur la variété des origines des étudiants, et sur le principe d'innovation. Je voudrais ajouter quelque chose en mon nom personnel, c'est la qualité des relations que Richard a toujours su créer avec les différents membres du personnel de Sciences Po, ses qualités de relation et d'écoute.

Je voudrais faire, peut-être, deux propositions pour l'avenir. Vous avez parlé, d'une évaluation de la qualité de notre formation par des experts internationaux et indépendants. J'y adhère totalement. Il y a un outil que nous avons dans le passé, dont nous ne nous servons plus et qui me semblerait utile, ce sont ces enquêtes qui étaient faites pour connaître l'insertion professionnelle de nos diplômés. Je sais les difficultés, une enquête est toujours compliquée, les étudiants mettent toujours un certain nombre de mois, parfois d'années, à avoir une insertion durable, mais je pense qu'en ce temps où nous avons profondément modifié la carte des Masters, il serait intéressant de relancer une enquête de ce type. Je pense qu'elle enrichirait ce que nous apprendrons sur la qualité de notre formation.

La deuxième chose, Jean-Paul FITOUSSI a dit que les projets de Richard avaient beaucoup dynamisé, notamment, le personnel de Sciences Po. C'est tout à fait exact, mais si ces projets ont dynamisé le personnel, ils ont aussi fait peser sur lui un certain nombre de tensions. Il y avait beaucoup de projets, les ressources ont été gérées de façon fort sage et les comptes que l'on va voir tout à l'heure le montrent. Mon souhait serait que vous continuiez, d'une part à staffer davantage la Direction du Personnel pour qu'elle puisse faire vraiment face aux missions beaucoup plus délicates qui sont les siennes aujourd'hui, et que vous continuiez aussi la formation au management des cadres de cette maison, qui me semble aussi quelque chose de fondamental dans la réussite toujours sous tension de ces projets que vous menez.

M. KUKAWKA.- En tant que représentant du collège des chercheurs, mes collègues chercheurs aussi bien à Paris qu'en province sont, je pense, particulièrement sensibles aux mutations exercées dans la recherche depuis dix ans dans les différents laboratoires de recherche, dans les thématiques de recherche et je crois, surtout au cours des toutes dernières années, dans le renouvellement des générations de chercheurs. Il n'était pas facile, au départ, d'intégrer progressivement dans nos équipes qui se développaient de nouvelles générations ; cela s'est fait harmonieusement et, en même temps, en prenant

mieux en compte et en charge la question des doctorants qui, jusqu'à présent, était un peu marginalisés au sein de nos laboratoires. Il y a eu des mutations importantes de ce point de vue.

Le deuxième point que mes collègues me signalent très souvent, j'en suis ici le porteur, ce sont les relations améliorées et approfondies entre les laboratoires parisiens et les laboratoires en régions, notamment Bordeaux et Grenoble, mais pas seulement. Je crois qu'il faut approfondir ce réseau de chercheurs.

Troisième point, l'Administrateur nous a indiqué la place qu'il compte continuer à affecter à la recherche, au potentiel scientifique dans l'avenir. Pour nous, c'est très important. Un point qu'il n'a pas mentionné et qui, à nos yeux, est également très important, c'est le fait que la recherche doive en permanence s'appuyer sur un très fort potentiel de documentation. C'est l'objet d'un certain nombre de points mentionnés dans la suite de l'ordre du jour. Les nouvelles formes de documentation, notamment électroniques, sont pour la recherche un enjeu considérable au niveau national, mais aussi européen et international. Je me range à l'avis de tous ceux qui ont soutenu cette poursuite de l'action de l'Administrateur de la Fondation, notamment sous l'angle de la recherche.

Mme GOBERT.- Le portrait qui vient d'être dressé, auquel j'adhère totalement, est en réalité celui d'un Premier Ministre : savoir prendre des décisions vues d'ensemble, savoir écouter, savoir concerter, savoir aller jusqu'au bout. Par conséquent, je me permettrai simplement de souhaiter, pour Sciences Po, qu'il ne soit pas appelé trop tôt à Matignon !

M. LECA.- C'est un mauvais sort que vous lui jetez !

M. DESCOINGS.- Je remercie avec beaucoup de sincérité les membres du Conseil. Le Conseil donne beaucoup de marges de manœuvre à l'exécutif à Sciences Po. Ce n'est possible que si les éléments qui composent le Conseil ont une véritable confiance dans ce qui est réalisé. Il peut véritablement juger des résultats et j'en suis très heureux.

Madame GOBERT, c'est un vrai engagement pour un troisième mandat et pas du tout, dans mon esprit, une solution d'attente !

M. le PRESIDENT.- Je suis très heureux que le Conseil s'implique ainsi dans la décision. Je pense pouvoir prendre acte d'une large convergence. Souhaitez-vous que nous le formalisions davantage ?

(Monsieur DESCOINGS quitte la salle.)

M. HURTIG.- Je suis un peu hésitant sur la forme. En effet, l'Administrateur de la Fondation est nommé par le Ministre de l'Education Nationale sur proposition du Conseil de la Fondation, mais le mandat n'a pas de terme.

M. le PRESIDENT.- Vous avez raison juridiquement. Mais l'expérience a prouvé que les deux fonctions étaient liées...

M. HURTIG.- Tout à fait.

M. le PRESIDENT.- La question s'est déjà posée, à la suite d'une brève expérience de dissociation des deux fonctions qui n'a pas été heureuse ; François GOGUEL a cru devoir intervenir pour prendre acte que l'on ne pouvait pas imaginer, compte tenu de l'imbrication des deux Institutions et de la dépendance dans laquelle le fonctionnement de l'Institut est placé par rapport aux décisions de la Fondation que le Directeur de l'établissement ne soit pas aussi l'Administrateur. Il y a, de fait, une contrainte.

M. LANCELOT.- Il y a cinq ans, nous étions dans la même situation ; il y avait un Administrateur et un Directeur qui renouvelait son mandat était candidat ; le Gouvernement a pris la bonne décision dans ce domaine. Je ne crois pas qu'à l'époque, l'Administrateur ait été renouvelé, puisqu'il avait été nommé. Je pense qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire une proposition nouvelle. Nous devons faire un vote d'approbation.

M. le PRESIDENT.- C'est la signification que j'entends donner à notre vote. Il vaut quitus pour l'action passée, approbation du programme et des orientations qu'il a exposées et de confiance dans la personne.

M. HURTIG.- Ne pourriez-vous pas, en votre qualité de Président, prendre acte des conclusions que vous tirez des débats qui...

M. le PRESIDENT.- C'est ce que je suggérais.

M. BARRE.- Cela ne suffit pas. Après le débat qui a eu lieu et étant donné la personnalité de M. DESCOINGS, il est normal que le Conseil se prononce. Il ne fait pas une proposition en bonne et due forme, il indique quel est son choix, sa préférence pour que puisse se perpétuer une situation dont on a reconnu le grand avantage.

M. le PRESIDENT.- Je partage tout à fait votre point de vue, Monsieur le Premier ministre. La question ne se posait pas dans les mêmes termes il y a cinq ans, car c'était "seulement" un second mandat. Vous savez notre souci à Richard et moi, d'associer notre Conseil aux décisions. Tous les cinq ans, il y a une revalidation.

M. CASANOVA.- Ce que nous pouvons dire est très simple à exprimer. Richard est renouvelé par le Conseil de direction de l'IEP. Nous ne pouvons que nous féliciter de son renouvellement et ajouter notre attachement à l'œuvre qu'il poursuit à la tête de la Fondation.

M. LECA.- Tout à fait, c'est une résolution que nous pouvons passer à main levée.

M. DUHAMEL.- Sur tout cela nous sommes d'accord, mais si un jour la situation était différente, compte tenu de ce que sont les textes sur notre absence de pouvoir formel en la matière, à l'avenir, il serait plus raisonnable que ce genre de motion soit votée avant le Conseil de direction de l'IEP. Car si un jour nous souhaitons le non renouvellement, dans une situation de crise, de désaccord, ce serait bien que le Conseil de direction et les membres du Conseil d'administration qui en font partie le sachent avant.

M. PEBEREAU.- J'allais intervenir dans ce sens. L'autorité juridique appartient au Conseil de direction, il propose la nomination au Gouvernement. Il serait rationnel que le Conseil de la Fondation donne son avis au Conseil de direction avant la tenue du Conseil de direction.

M. le PRESIDENT.- Ce serait, je crois, la conclusion logique d'une évolution qui a progressivement déplacé le centre de gravité et qui fait que c'est maintenant le Conseil de la Fondation, dans l'équilibre délicat entre ces deux instances, qui est devenu le lieu des décisions les plus importantes concernant la politique générale, le Conseil de direction gardant toute sa responsabilité pour la pédagogie.

Je crois que la signification du vote que nous allons émettre est claire. Il se félicite de la proposition du Conseil de direction à laquelle nous nous associons. Pour ce qui est du Conseil de la Fondation, cela vaut évidemment approbation de ce qui a été fait par Richard depuis dix ans, nous marquons notre adhésion aux orientations qu'il a rappelées. C'est essentiellement un vote de confiance en la personne : personne ne pourra mieux que lui poursuivre la politique engagée avec l'approbation du Conseil...

M. FITOUSSI.- C'est plus que cela, on souhaite qu'il soit renouvelé !

M. le PRESIDENT.- Nous nous associons à la proposition du Conseil de direction...

M. LADREIT de LACHARRIERE.- Et souhaitons, être associés au préalable...

M. le PRESIDENT.- Dans cinq ans, il appartiendra au Président de veiller à une permutation dans l'ordre de succession des délibérations des deux instances.

M. HURTIG.- Pour les raisons purement juridiques que j'ai exprimées tout à l'heure, je ne prendrai pas part au vote.

M. LECA.- Concernant la proposition de MM. de LADREIT de LACHARRIERE et DUHAMEL, il conviendrait de ne pas la faire en l'état actuel des choses, mais d'attendre. Je craindrais que certains membres du Conseil de direction considèrent que c'est une sorte de pression, que l'on veut leur lier les mains. Or, j'ai lu les procès-verbaux du Conseil de direction avec attention, c'est un Conseil actif qui prend ou sanctionne des décisions extrêmement importantes concernant les modes de gestion du diplôme, etc. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous voulons lui forcer la main.

M. LADREIT de LACHARRIERE.- On ne veut pas faire pression, on veut lui donner un avis.

M. le PRESIDENT.- Il appartiendra aux Présidents des deux Conseils dans cinq ans de régler ce problème.

Quels sont ceux qui manifestent leur confiance à Richard DESCOINGS ? Je rappelle que Mme GISSEROT a procuration de M. CHANDERNAGOR, que j'ai celles de MM. GENTOT et MAIRE (je ne peux en prendre que deux), que M. HERVIEU a celle de Mme MAUREL et M. CASANOVA celle de M. SCHWEITZER. Il y a donc cinq procurations.

(Il est procédé au vote à main levée.)

29 voix en faveur de M. Richard DESCOINGS. Monsieur HURTIG ne prenant pas part au vote.

(Monsieur DESCOINGS revient.)

(Applaudissements)

III. EXAMEN DES COMTES DE L'EXERCICE 2005

M. DESCOINGS.- Le résultat de l'exécution 2005 est convenable, dans la mesure où nous avons pu dégager un excédent d'exploitation, même s'il n'est pas tout à fait à la hauteur de ce que j'aurais souhaité.

(Départ de MM. DENOIX de SAINT MARC et LADREIT de LACHARRIERE.)

Parmi les décisions importantes du Conseil, en 2005, il a été demandé à la cité internationale universitaire de Paris la création d'une maison de Sciences Po. Le Conseil d'administration de la cité universitaire a ratifié, comme vous l'aviez fait, la convention que nous avons passée. Nous nous sommes engagés à apporter trois millions d'euros pour la construction de cette maison qui devrait être achevée en 2008 ou 2009, plutôt 2009. Il nous faut naturellement dégager des excédents, au moins à ce titre, pour n'avoir pas à emprunter trop ou même ne pas emprunter du tout pour la réalisation de cette maison. Cela étant, nous avons dégagé un excédent ce qui, vous vous en souvenez, n'était pas le cas l'an dernier.

Quels sont les traits saillants du côté des ressources ?

C'est l'accentuation continue de l'effort de l'Etat. Il a été rappelé tout à l'heure que nous dégageons chaque année un peu plus de ressources propres au sein du budget de la Fondation est une bonne chose, mais nous avons la chance d'avoir dans l'Etat un soutien fort et continu, malgré les difficultés budgétaires, qui ne se démentent pas année après année.

Du côté des ressources propres, le fait le plus remarquable est le produit des droits de scolarité. En deux années budgétaires, il sera passé de quatre millions et demi d'euros à près de dix millions d'euros. Je voudrais remercier tous ceux qui, au sein de Sciences Po, ont œuvré pour que cette réforme, qui par définition ne peut pas être populaire, soit la mieux acceptée possible. Il y a eu un traitement individuel de chacun des élèves, chaque cas litigieux a été soumis à une Commission d'appel que nous avons constituée, et si nous n'avons pas fait le bonheur personnel de chaque élève, je crois en tout cas que l'ensemble de la communauté des élèves a finalement accepté sans trop de difficultés cette augmentation très sensible.

Deuxième point favorable sur les ressources propres, le niveau élevé maintenu pour la taxe d'apprentissage et accentué pour les ressources de mécénats en provenance des

entreprises. Vous le savez je craignais que, pour la taxe d'apprentissage, nous ayons un effet ressac après l'aide qui nous avait été apportée par des entreprises pour l'investissement dans l'école de journalisme de Sciences Po. Il y avait eu une mobilisation particulière, Marc LADREIT de LACHARRIERE et Michel PEBEREAU nous avaient fortement aidés à cette mobilisation, mais on pouvait s'attendre que, l'année passée de cette création, on revienne à un étiage moins élevé. Cela n'a pas été le cas et cela me paraît particulièrement important. Les ressources de mécénat se sont accentuées aussi bien à travers l'aide à des programmes de recherche, de chaires, mais également et notamment pour le premier cycle de Sciences Po Paris à Menton.

Un point noir, la situation de nos activités de formation continue ; cette année, nous avons perdu cinq cent mille euros en chiffre d'affaires par rapport à l'an passé. J'ai pris au début de l'automne dernier des mesures fortes pour relancer l'offre de formation continue et, peut-être, professionnaliser nos capacités de commercialisation de cette offre. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que c'est un marché difficile, ça l'est pour tout le monde. Il nous faudra bien un an pour reprendre pied sur ce point et je ne peux pas cacher que cela a été une déception importante.

Je voudrais insister aussi sur le caractère désormais important que représentent les ressources apportées pour le développement local. Cela a été le cas pour l'OFCE puisque le département installé à Nice Sophia Antipolis a conduit à un accroissement des ressources, mais c'est vrai pour l'ensemble des premiers cycles.

Du côté des dépenses, vous constatez un effort important sur la masse salariale, à la fois par l'importance des créations d'emploi et aussi par une politique de rémunération dynamique, largement ancrée dans l'évaluation, largement corrélée au talent et au mérite dont chacun des salariés a pu faire preuve. C'est le poste de dépenses qui augmente le plus vite, il représente la moitié des dépenses de la Fondation. Cela étant, cette année encore, nous réussissons à ce que la masse salariale ne dépasse guère la moitié des ressources de notre établissement. Ce n'est pas souvent le cas, ni dans les organismes de recherche, ni dans les universités où la partie salariale atteint des pourcentages qui conduisent un peu à asphyxier ces établissements, puisque ceux qui sont employés ne disposent en réalité que de moyens relativement faibles pour accomplir leurs missions. C'est particulièrement vrai pour le CNRS, mais aussi pour les universités de droit commun ; gouvernement après gouvernement, avec une grande constante, ce sont des créations d'emploi qui sont

privilégiées, me semble-t-il au détriment des moyens de fonctionnement des universités. Je comprends la nécessité de créer des emplois universitaires, je comprends mieux encore celle de créer des emplois administratifs, car vous le savez, nos universités souffrent d'un sous encadrement administratif dramatique pour leur gestion, à la fois en nombre et en niveau de compétence. Les universités sont des entités extrêmement complexes, c'est vrai pour Sciences Po mais pas seulement, les compétences de gestion, en termes de maintenance immobilière par exemple manquent cruellement et c'est un véritable souci.

Mais ce dont manquent le plus nos établissements universitaires, ce sont des moyens de fonctionner. J'espère que les gouvernements à venir, chère Mme GOBERT, comprendront qu'il faut des emplois, certes, mais aussi des moyens pour les universitaires !

Un mot pour dire que, grâce à la mobilisation de l'ensemble des salariés de Sciences Po, nous réussissons à limiter, voire à diminuer très légèrement nos dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas si fréquent dans les administrations publiques. Je salue vraiment les salariés et leurs organisations syndicales qui, à travers un comité de co-pilotage, participent à une réflexion sur le meilleur usage possible des fonds que nous réunissons pour faire fonctionner notre maison.

L'effort en matière d'aide financière directe aux élèves ne s'est pas démenti, c'était un des objectifs de la modification de notre système de droit de scolarité, et c'est une réalité. En cinq ans, le nombre des élèves boursiers du CROUS à Sciences Po a triplé. De 2004 à 2005, ce nombre a augmenté de 30 %. Si nous devons constater dans les recrutements 2006 et 2007 le maintien, voire l'accentuation de cet indicateur, cela voudrait dire qu'un des objectifs de la réforme des droits de scolarité a été atteint, à savoir faire connaître ce système à tous les étudiants ou tous les lycéens qui sont en fin d'étude. L'idée est simple : plus un étudiant a besoin d'être aidé financièrement, plus il a intérêt à être candidat aux examens d'admission à Sciences Po et à être reçu car alors, il ne paye pas du tout de droit de scolarité, et le montant de la bourse versée par le CROUS est complétée à hauteur de 50 % par une aide financière directe financée par Sciences Po.

Concernant les ressources documentaires, la Commission des finances du Conseil l'a observé, il y a un décalage entre les crédits que nous avons inscrits au budget prévisionnel et l'exécution. Ce décalage s'explique par une erreur de chronologie. Nous avons, et j'en porte la responsabilité, retardé la commande, notamment des livres étrangers. Serge HURTIG faisait remarquer en Commission des finances que le délai qui s'écoule

entre le moment de la commande et l'arrivée des ouvrages va croissant ; il ne faut donc pas commettre l'erreur de décaler dans le temps car alors, on reporte sur l'exercice suivant ce qui devrait être imputé sur l'exercice en cours. Parmi les projets 2006-2007, il y a la rénovation des salles de bibliothèque du 27 rue Saint Guillaume, avec l'idée d'installer au rez-de-chaussée un troisième plateau de bibliothèque, car nous manquons de places de bibliothèque mais aussi d'espace pour accroître le nombre des ouvrages, des périodiques qui sont en accès direct. Michel GARDETTE a donc élaboré avec ses services un projet de réaménagement où le nombre de places serait augmenté et le nombre d'ouvrages en accès direct très considérablement accru également.

Les investissements, cette année 2005, ont connu un pic, vous en connaissez la raison, c'est l'acquisition de l'immeuble de la rue de l'université. Je remercie Antoine DURRLEMAN car il me semble que les conditions de partage des lieux se font au mieux. Je le remercie notamment car il a bien voulu même nous aider au-delà de ce à quoi il s'était engagé au moment où nous avons élaboré un protocole d'occupation, à la fin de l'année 2005. Je crois pouvoir dire que les décisions prises à la fin de l'année sont appliquées et elles le sont à la satisfaction générale.

Je voudrais, enfin, remercier Christophe HONORE ROUGE, c'est grâce à lui, auprès d'Yves RICHARD à la Direction des finances, que nous pouvons vous présenter un compte d'exploitation et un bilan dans des conditions, comme pour toutes les entités d'aujourd'hui, un peu acrobatiques. Je le remercie de son engagement et de sa réussite.

Antoine FIERE, Commissaire aux comptes, qui est là comme chaque année car votre Conseil souhaite sa présence lors de la discussion des comptes, va vous exprimer son avis sur les comptes.

M. FIERE (Commissaire aux comptes).- Mesdames, messieurs, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur le contrôle des comptes annuels de la FNSP tels que joints au présent rapport, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer mon opinion sur les comptes.

Sur les comptes annuels, j'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'acquérir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FNSP à la fin de cet exercice.

Concernant la justification des appréciations, en l'application des dispositions de l'article L 225-235 1^{er} alinéa du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Sur la vérification et les informations spécifiques, j'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés au Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

M. le PRESIDENT.- Merci de votre attestation.

M. KUKAWKA.- Une remarque sur la formation continue qui est préoccupante. Le tableau qui nous est fourni, page 45 du document, montre qu'il y a l'arrêt des séminaires passés avec la DATAR IHEDAT. Cela doit pouvoir expliquer, me semble-t-il, une baisse relative depuis 2000. Peut-être faudrait-il regarder de plus près.

(Départ de M. PEBEREAU.)

Ma question porte sur la situation de Sciences Po Développement. Où en est-on par rapport à de la formation continue ? Cela peut être un débouché possible de cette activité qui a été créée récemment et qui, normalement, devrait fournir aux laboratoires de recherche des débouchés intéressants en matière de formation continue.

M. DESCOINGS.- J'ai proposé au Président REMOND de consacrer un point particulier à Sciences Po Développement au cours du Conseil d'administration de juillet. Cette société a été créée en septembre ; il nous faut une année universitaire dans son ensemble. Les centres de recherche nous aident beaucoup, non seulement à travers les personnes, mais également institutionnellement. Je vous propose de faire un point spécifique en juillet.

M. le PRÉSIDENT.- Nous tiendrons en effet une dernière réunion du Conseil d'administration pour l'année universitaire, le mardi 4 juillet.

Je propose à votre approbation l'unique résolution.

Résolution

Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques approuve les comptes de l'exercice 2005. L'excédent de 433 747,79 euros est affecté à hauteur de 10 % à la réserve statutaire, soit 43 374,78 euros et le solde à la réserve facultative, soit 390 373,01 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Cette résolution est adoptée (28 voix pour.)

IV. LE 60^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA FNSP

M. le PRÉSIDENT.- Vous savez dans quel esprit nous marquons cet anniversaire. C'est l'occasion de donner une certaine visibilité à l'Institution, à son existence, de mettre en évidence le chemin parcouru, l'activité des centres, la place prise par l'Institution dans la politique générale de la recherche, de faire ressortir aussi l'originalité de la formule, à la fois l'association du privé et du public, l'autonomie dont jouit Sciences Po grâce à l'existence de la Fondation, avec l'idée que c'est peut-être une référence, car nous ne souhaitons pas dissocier par trop Sciences Po de l'ensemble de l'enseignement supérieur français, de rendre enfin hommage à nos prédécesseurs. C'est une

occasion pour tous ceux qui, de près ou de loin, participent à l'activité de la Fondation, de prendre conscience de leur appartenance à la communauté scientifique et universitaire.

La célébration s'étalera sur quatre jours, du 20 au 23 juin. Toute autre activité sera suspendue. Ces quatre jours marieront le travail et la fête, la réflexion et la cérémonie. Celle-ci avec la remise des insignes de docteur *honoris causa* à six savants de réputation internationale. A la différence de ce qui se fait d'ordinaire, en procédant à une fournée, nous avons pensé que nous honorerions davantage les nouveaux docteurs si chacun faisait l'objet d'une célébration distincte : chaque jour à raison d'une ou deux, le matin ou le soir.

Vous avez un aperçu du programme : il est dense. Il y aura deux séries de débats, tables rondes, conférences, le matin qui traiteront des problèmes de l'enseignement supérieur, du statut de l'université, de la diffusion des connaissances, de la politique de la recherche, l'après-midi et le soir, des problèmes plus généraux, de philosophie politique, - la démocratie, les valeurs occidentales, - des grands problèmes de société comme l'énergie, de la démographie et des rapports intergénérationnels le tout avec une très large participation de savants étrangers. Ce sera la manifestation de l'internationalisation de l'Institution. Je pense que l'ensemble sera d'une grande qualité intellectuelle. Nous souhaitons que ce soit aussi l'occasion d'une sociabilité. Tous les membres du Conseil sont naturellement invités ces quatre journées, nous serons heureux de vous accueillir.

Nous nous retrouverons, quelques jours après, pour une dernière séance du Conseil pour l'année, le 4 juillet, qui pourrait se prolonger par un déjeuner que nous prendrions ensemble dans l'autre salle.

V.- LA LOI "RECHERCHE" ET SES CONSEQUENCES POUR LA FONDATION

M. DESCOINGS.- Cette loi est importante à plus d'un titre.

Premier élément, elle conditionne le financement public des activités de recherche à l'évaluation de ces activités, les activités elles-mêmes, mais aussi les personnes qui portent ces activités, sans distinction de statut entre ces personnes. Les chercheurs, quoi que l'on pense des modalités, sont évalués avec une périodicité fréquente sur leurs propres travaux, à travers leur participation aux équipes de recherche et comme membres de centres de recherche. Les Universitaires sont évalués naturellement par le Conseil national des universités, qui les qualifie, aussi bien pour leur permettre d'être candidats à l'emploi

de maître de conférence des universités que, ensuite, à celui professeur des Universités. La qualité de leur recherche est encore évaluée au moment de la promotion de grade pour le corps des professeurs des Universités ; ce n'est plus le cas pour le corps des maîtres de conférence des Universités, qui ne comprend plus qu'un seul corps.

L'intention du législateur est que l'on ne fasse plus de distinction entre les chercheurs d'une part et les universitaires d'autre part en matière d'évaluation de la recherche. Je parle bien d'évaluation de la recherche, pas de l'évaluation de l'enseignement. Cela conduit le législateur à demander à chaque établissement où s'effectuent des activités de recherche scientifique, d'élaborer un système interne d'évaluation de cette recherche. C'est à l'établissement de prendre l'initiative, c'est à l'établissement de définir ce que sont les critères de l'évaluation, c'est à l'établissement, enfin, d'appliquer de façon effective cette évaluation et d'en tirer des conséquences. Le système d'évaluation élaboré par chaque établissement sera soumis à la nouvelle agence nationale d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui vérifiera à la fois la pertinence des critères adoptés et l'effectivité de cette évaluation.

Par ailleurs, la nouvelle agence évaluera les institutions dans leur ensemble, les universités ou les grands organismes de recherche, et l'agence évaluera les centres de recherche. Jean-Paul FITOUSSI, comme Président du Conseil scientifique, a lancé la procédure pour qu'à Sciences Po, nous élaborions ces critères d'évaluation et également la façon dont nous mettrons en œuvre très concrètement cette évaluation en distinguant très vraisemblablement l'évaluation des entités et l'évaluation des personnes, puisqu'il faudra tirer des conséquences, pourquoi pas en termes salariaux, des évaluations qui auront été produites. Voilà donc un premier impact, fort, de la loi qui vient d'être promulguée sur notre établissement.

Deuxième objectif du législateur, procéder à une très ample et importante restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Cet objectif se décompose selon deux formes juridiques et avec deux séries de conséquences bien distinctes.

Première forme juridique, la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, qui ont vocation à rassembler sur un même territoire des universités, des grandes écoles, des organismes et des institutions de recherche qui mutualiseront leurs moyens de gestion financière, leurs moyens humains et leurs moyens de gestion des ressources

humaines, la mutualisation de la représentation internationale, la mutualisation de la gestion des écoles doctorales, donc une base territoriale rassemblant des structures pour constituer un ensemble omnidisciplinaire, et pas seulement pluridisciplinaire. L'idée est de constituer progressivement, notamment dans les régions, des universités complexes, une université de Grenoble, de Lyon, de Bordeaux, de Nancy, progressivement et sur le fondement du volontariat des Institutions.

Ce n'est pas une réforme imposée aux universités ou aux organismes de recherche. Le législateur, comme le Gouvernement, attendent des universités, des organismes de recherche des propositions concrètes de remembrement et de mutualisation des membres. Cela permettrait à des universités qui ne voudraient pas adopter cet instrument de conserver la situation actuelle, mais cela permet aussi à des universités, des organismes de recherche qui ont la volonté de se restructurer, de fonder cette volonté sur cet instrument juridique nouveau. Il ne faut pas se cacher non plus que l'Etat incitera fermement, via l'allocation des emplois et l'allocation des crédits budgétaires, à ces remembrements. A terme, de tels remembrements pourraient aboutir à la fusion à proprement parler des universités, d'une université, d'un organisme de recherche, mais là encore, sur le fondement du volontariat. D'après les informations dont je dispose, les zones régionales où la réflexion est la plus avancée sont Lyon, Bordeaux, Nancy, Aix Marseille aussi. Cela ne se fera pas en quelques mois, mais on peut penser qu'il y a là une forme nouvelle qui pourrait complètement modifier le paysage.

Deuxième instrument juridique créé par le législateur, les fondations de coopération scientifique. Ces fondations ont pour objectif, sur des thématiques de recherche, de rassembler des Institutions universitaires ou de recherche existantes qui, là encore, mutualiseraient des moyens, rassembleraient des forces pour acquérir une taille critique pertinente et qui pourraient recueillir une partie des fonds que l'Etat entend investir dans le développement de la recherche française. Ces fondations de coopération scientifique sont des structures privées ; on ne peut pas s'empêcher de penser que la FNSP n'est pas très éloignée du modèle qui a été adopté par le législateur. Ces fondations devraient être peu nombreuses, en tout cas dans un premier temps, puisque le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche imagine une douzaine de ces fondations de coopération scientifique et que les sciences, par opposition aux

sciences sociales et humaines, seront vraisemblablement très majoritaires dans les fondations qui seront créées.

Il est important, me semble-t-il, que les sciences sociales et humaines ne soient pas absentes. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à la constitution d'une telle fondation de coopération scientifique, la structure juridique en charge de porter ce que le législateur a appelé des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA). Nous travaillons à constituer une telle fondation avec trois partenaires. Un partenaire privilégié, l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et deux autres partenaires qui seraient fondateurs de cette Fondation, l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut Pasteur.

Quatre fondateurs pour quel réseau, quelle thématique ? L'idée est de mutualiser et d'accentuer nos forces pour essayer de mieux comprendre les nouvelles formes de régulation dans notre monde, aussi bien aux échelons locaux, nationaux, d'intégration régionale, comme l'Union européenne, et dans le monde pris globalement, de mieux comprendre la façon dont se constituent ces nouvelles modalités de régulation à travers l'essor considérable de normes internationales qui prennent le pas, progressivement, dans des domaines jusqu'alors réservés à la régulation par l'Etat d'une part et qui, d'autre part, conduisent à des mutations de l'action publique extrêmement considérables : mutations de l'action publique d'abord dans un monde globalisé (c'est malgré tout encore assez neuf) ; mutations de l'action publique particulièrement en Europe puisque les Etats, d'une façon ou d'une autre, s'amenuisent au moins en termes de compétences par rapport à celles qui ont été dévolues à l'Union européenne ; mutations de l'action publique aussi puisque, dans presque tous les pays de l'Union européenne, les différentes formes de décentralisation, la libéralisation de l'économie, l'importance croissante de toute une série de corps intermédiaires, modifient radicalement la façon dont fonctionnent les administrations publiques et la façon dont on peut définir les objectifs et la hiérarchisation des objectifs de l'action publique.

Quelles seraient les caractéristiques de ce réseau ?

D'abord, dépasser le fossé habituel entre les sciences, les humanités et les sciences sociales. On voit très bien comment, en matière de découverte en biologie par exemple, les options ouvertes par l'accroissement de la connaissance ne permettent plus de rester dans le débat entre experts, entre savants. En matière de recherche sur les cellules

souches, en matière d'enfantement ou d'engendrement, en matière de clonage, il n'y a pas que la progression de la connaissance, il n'y a pas que la découverte scientifique, il y a toutes les questions, tous les enjeux absolument majeurs dont doivent s'emparer les opinions publiques, les décideurs politiques, les citoyens. On voit, sur de tels sujets, combien il faut impérativement que les spécialistes des humanités, des sciences sociales et des sciences travaillent ensemble.

Autre exemple, chacun se préoccupe du réchauffement climatique, chacun se préoccupe du pétrole cher, chacun se préoccupe du développement durable, chacun se préoccupe de la diffusion rapide des risques de sécurité sanitaire, de sécurité environnementale. On voit bien comment tout cela ne peut plus se gérer dans le périmètre des Etats et comment on ne peut pas aborder ces questions en se limitant à certaines visions scientifiques qui aborderaient les questions en tuyaux d'orgue sans que se réalisent des convergences. Ce serait la première caractéristique. Vous voyez comment l'Institut Pasteur d'une part, l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm avec ses laboratoires scientifiques d'autre part, peuvent apporter à l'INED et à Sciences Po des moyens dont ce n'est pas notre vocation de disposer.

Deuxième caractéristique, dépasser la séparation entre les visions nationales internes et les visions internationales. Dans beaucoup de nos départements universitaires, on distingue encore ces deux éléments, comme si on pouvait en droit, en économie, dans l'ensemble des sciences sociales, maintenir une vision intellectuelle, scientifique, qui différencierait les deux approches alors que chacun parle d'interdépendance.

Troisième caractéristique, si ce réseau était accepté par les autorités publiques, il serait le cœur français d'un réseau international. La rue d'Ulm, l'Institut Pasteur, l'INED et Sciences Po apportent dans cet ensemble des connexions internationales multiples et complémentaires.

Quatrième caractéristique qui ne tient plus à des contenus, mais à du savoir-faire, il s'agit d'institutions gouvernées, chacune d'entre elles ayant des stratégies scientifiques, des stratégies institutionnelles, et sait déjà travailler en réseau. Nous vous avons remis un document qui est le bilan de la participation de Sciences Po au sixième programme européen pour la recherche et le développement, qui vous montre qu'enfin, nous avons acquis un certain nombre de savoir-faire à travailler en réseau avec d'autres institutions européennes, pour répondre à des appels d'offres lancés par la Commission

européenne et pour gagner ces appels d'offres. Nous avons aussi en commun avec ces institutions de savoir travailler sous forme de Fondation, à l'évidence pour l'Institut Pasteur, mais la rue d'Ulm a une Fondation également. Enfin, chacune de ces institutions a su développer des liens avec les entreprises, permettant de maintenir une totale indépendance des chercheurs et des enseignants-chercheurs, une totale indépendance des choix en matière de définition des objectifs de recherche, y compris pour des programmes de recherche dont l'utilité ne serait pas immédiate, mais en même temps, nous avons su développer, les uns et les autres, le financement privé de programmes de recherche qui sont menés par nos établissements.

A ce noyau dur de quatre fondateurs seraient associées des institutions que sont le Collège de France, l'Université Paris IV et, bien sûr, le CNRS en tant que celui-ci cogère avec ces établissements des unités mixtes de recherche.

Voilà le projet sur lequel nous travaillons. Nous sommes en concurrence. Il y a un projet qui est sur la place publique depuis longtemps, c'est le projet d'Ecole d'économie de Paris. Il y a vraisemblablement d'autres projets en sciences humaines et sociales, mais peut-être pas tant que cela. L'essentiel sera de convaincre les autorités publiques de flécher une partie des crédits et donc de choisir de soutenir des réseaux à travers des fondations de coopération scientifique dans les domaines qui sont les nôtres. Je crois que l'alliance entre les sciences et les sciences sociales d'abord est un véritable vecteur de ressourcement de notre recherche et, ensuite, un atout fort pour convaincre ces autorités.

Les enjeux sont considérables. D'abord, car l'Etat a l'intention de financer de plus en plus la recherche à travers ces réseaux thématiques de recherche avancée. Il est très difficile, aujourd'hui, de savoir quelle serait l'unité de mesure des crédits qui pourraient être obtenus, mais il n'est pas interdit de penser que la dizaine de millions d'euros ne serait pas totalement hors des clous. C'est énormément d'argent pour la recherche, notamment, dans nos domaines.

Deuxième élément, les institutions qui auront réalisé de telles fondations de coopération scientifique, donc qui auront été comme labellisées par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, auront un accès facilité aux autres sources de financement de la recherche. Une source de financement de la recherche est l'Agence nationale de la recherche, qui finance des équipes sur des projets qui sont adressés à l'Agence, soit en réponse à des appels d'offres, soit de leur propre initiative. Naturellement,

les projets qui seront soumis à l'ANR par des fondations de coopération scientifique auront un a priori favorable quant à la qualité des projets que ces institutions présenteront. L'autre source importante de financement est la Commission européenne, qui finance notamment des réseaux européens appelés d'excellence. Il va de soi que lorsque ces réseaux européens comprendront des réseaux nationaux qui, eux-mêmes, auront été considérés par les autorités publiques nationales comme constitués par des équipes de très haute qualité, nous aurons des dossiers qui seront plus particulièrement porteurs.

Cette loi, si elle est mise en œuvre et avec détermination, peut changer largement la donne dans notre pays. Cela vaut la peine, je crois, que notre Institution y concoure avec des partenaires dont nous n'aurions pas à rougir.

M. le PRESIDENT.- Le Conseil remercie l'Administrateur pour cette présentation de la nouvelle loi, les perspectives qu'elle ouvre et les projets que Sciences Po forme pour en faire partie.

M. LECA.- Une question concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi. Quel est l'échéancier ?

Par ailleurs, le projet que vous avez présenté de quatre fondateurs a un excellent thème "les mutations de l'action publique et la gouvernance ». Je me souviens avoir proposé quelque chose d'approchant pour le programme de l'École doctorale quand je la dirigeais et je me réjouis de cette continuité. Ma question est la suivante : est-ce la seule mise en œuvre de la loi que l'établissement poursuive avec ce programme ou bien Sciences Po a-t-il, si j'ose dire, d'autres fers au feu et envisage-t-il d'autres participations à d'autres réseaux ?

M. DESCOINGS.- Un des tout récents conseils des Ministres a annoncé que les premiers réseaux seraient constitués avant l'été. Le Gouvernement souhaite donc aller vite sur la mise en œuvre de la loi et imagine même que les décrets d'application, dans la mesure où ils seraient nécessaires, paraissent dans le courant du mois de mai de cette année.

(Départ de M. BARRE.)

Il semble que l'année 2006 sera décisive dans le choix de ces nouveaux réseaux. Plusieurs explications à cela. D'abord, c'est une loi qui a fait l'objet de débats importants. On se souvient des débats sur la recherche, mais au Parlement, l'opposition parlementaire n'a pas été très vive, il y avait de sa part, non pas un soutien officiel, mais

pas véritablement d'opposition. Le point de cristallisation a été, dans le projet de loi, la création de campus de recherche. Les termes de "campus de recherche" ont été retirés du projet de loi. Je ne sais pas si l'idée elle-même a été retirée. Je trouve qu'il y a entre les réseaux thématiques de recherche avancée et les campus de recherche des similitudes qu'il convient de noter. Un des éléments en tout cas fort sur cette absence de crispation au moment des débats parlementaires, c'est que l'opposition n'a pas déféré la loi au Conseil constitutionnel.

Sur votre deuxième question, non, nous n'avons pas d'autres fers au feu.

(Départ de M. FITOUSSI.)

Nous avons pensé avec Monique CANTO-SPERBER et François HERRAN qu'il fallait, au contraire, concentrer notre capacité de conviction sur un thème qui nous a paru fort. On a le sentiment que les quatre Institutions peuvent véritablement apporter quelque chose de novateur et d'important pour la décennie à venir.

Mme GOBERT.- Comment voyez-vous l'adéquation entre les pôles de recherche et les réseaux de coopération scientifique ? Car il me semble qu'il va y avoir un problème, auquel il faut réfléchir d'avance.

M. DESCOINGS.- Pour les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), l'objectif est le remembrement d'abord, la fusion universitaire ensuite, comprenant aussi bien les aspects de formation que de recherche. En même temps, le législateur prévoit explicitement que, parmi les premiers éléments à mutualiser dans les PRES, il y a les écoles doctorales. Dès lors que les écoles doctorales seraient coordonnées, dans un premier temps entre plusieurs universités, il y aurait immédiatement le lien vers la recherche.

Du côté des réseaux thématiques de recherche avancée, le Ministère souhaite également que soient parties prenantes les écoles doctorales et les Masters de recherche. On voit bien qu'il y a un possible recouvrement entre les deux instruments juridiques. Il me semble que ce que souhaite le Gouvernement, c'est d'offrir aux établissements une palette de possibilités, à charge pour les établissements de construire leurs projets à partir de ces instruments juridiques. A ma connaissance, par exemple, le Ministère n'entend pas, contrairement à son habitude, publier des statuts types, ni pour les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, ni pour les réseaux thématiques de recherche avancée. Il attend des établissements qui veulent travailler en commun qu'ils fassent preuve, concrètement,

de leur capacité d'initiative et de leur capacité à construire des modes de gouvernement qui soient différents de ceux des universités de droit commun aujourd'hui.

Evidemment, la contrepartie de cette autonomie, de cette capacité d'initiative, c'est qu'il peut y avoir des chevauchements et des intersections.

Mme GOBERT.- Les pôles de recherche aussi, c'est thématique. Il me semble qu'il va y avoir un problème d'adéquation important.

M. HURTIG.- Monsieur le Président, la loi qui nous a été décrite ouvre des perspectives extraordinaires pour la recherche. J'espère que cela s'appliquera aux sciences sociales et pas uniquement aux autres.

(Départ de M. RIGAUD.)

Mais cela représente une mutation spectaculaire pour des établissements comme le nôtre. Cela nous ramène, en un sens, à la situation d'avant les années 1970, où nous avons connu une très forte croissance qui s'est fortement ralentie ensuite pour toutes les raisons que l'on connaît. C'est mon seul motif d'inquiétude. Les Gouvernements prennent des engagements, mais la situation budgétaire fait que d'autres priorités ou d'autres contraintes apparaissent, dont certaines étaient faciles à imaginer au moment même où les projets ont été élaborés. Les Gouvernements expliquent que le législateur, souverain, ne tient pas les engagements qu'ils avaient pris auparavant !

J'espère qu'il n'en sera rien, mais à la lecture des journaux et des déclarations ministérielle sur la nécessité absolue d'une réduction des dépenses publiques et de la dette, on ne peut pas ne pas avoir quelques inquiétudes sur le réalisme qui préside à ces projets. J'espère, très vivement qu'il n'en sera rien. J'espère très vivement que tout cela aboutira à une consolidation et à une dynamisation de la recherche en sciences sociales et de leur aspect international.

Une requête, si vous le permettez. C'est la troisième fois que je sollicite des documents concernant le nouveau paysage des centres de recherche de la Fondation depuis, notamment, la transformation de leur statut de laboratoires associés en organismes mixte. Cela concerne l'ensemble des centres et, plus précisément, l'Observatoire interrégional du politique (OIP) qui a totalement changé d'organisation depuis un certain nombre de mois. Vous avez hoché la tête, monsieur l'Administrateur en signe d'approbation, à plusieurs reprises quand je vous adressais ces demandes, qui figurent

même dans le dernier procès-verbal. Je souhaiterais que vous disiez "oui" pour que cela figure au procès-verbal d'aujourd'hui, les hochements de tête n'y figurant pas.

M. DESCOINGS.- Oui Cher Serge ! Sur votre poste : quel suivi budgétaire concret ? Si l'année 2006 est tellement importante, c'est parce que le Gouvernement a décidé d'imputer tout ou partie du compte d'affectation spéciale dont je parlais tout à l'heure au financement de la recherche. J'ai peu à peu convaincu les éventuels partenaires que nous aurions dans ce réseau, donc les trois autres fondateurs que j'ai mentionnés, de demander une somme importante dont une partie importante serait une dotation en capital. Ce serait une première pour le financement des universités, des centres de recherche, de dire à l'Etat : "Sachez hiérarchiser puisque vous vous êtes engagé à ce que ces réseaux ou ces pôles ne connaissent pas le même sort que les pôles de compétitivité qui ont été multipliés alors que l'on pouvait imaginer, au contraire une concentration et en même temps, donnez-nous de meilleures habitudes, que la moitié ou les deux tiers de la somme décidée soient versés sous forme de fonds propres et donc ne soient pas destinés à être consommés par le fonctionnement courant de ces réseaux."

M. HURTIG.- C'est la définition même d'une Fondation !

M. DESCOINGS.- Oui, mais la loi recherche est une loi spéciale par rapport à la loi générale sur les fondations. Pour être sûr qu'elle reste une loi sociale, il est prévu que les fondations seront créées par décret simple. Ce sera un type spécifique de Fondation. La dotation initiale, quand elle existe, peut être composée exclusivement d'apport public ; ce serait la première fois que l'on financerait l'université française via une dotation en capital, d'où l'importance d'obtenir, dans le courant 2006, une telle dotation.

M. CASANOVA.- Sans la présence du Ministère de l'intérieur au Conseil d'administration !

M. HERVIEU.- Il me semble, monsieur le Président que, dans l'esprit de la loi, ces fondations de recherche étaient destinées à créer une interface et de financement pérenne entre les institutions publiques et le monde de l'entreprise. Avez-vous envisagé de grands partenariats entrepreneuriaux autour de cette Fondation ?

M. DESCOINGS.- Pour le moment, non. Nous sommes dans une course de vitesse, il fallait anticiper sur le contenu de la loi, mais en même temps la loi, et c'est normal, a évolué à la fois avant sa présentation au Parlement et durant les débats parlementaires. Il y a tout un travail pour faire collaborer ensemble l'Institut Pasteur,

l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et Sciences Po, quatre institutions qui ont de la notoriété, de l'ancienneté. Il nous a fallu trouver des compromis. Pour le moment, nous n'avons pas consacré notre travail à la recherche de tels partenaires, mais c'est l'esprit même de la loi, c'est l'attente de l'Etat. Et puis, l'intérêt est que ces institutions ont, comme nous, déjà travaillé avec les entreprises. La Fondation de la rue d'Ulm est ancienne, elle a des partenaires importants, nous aussi. Une fois que le réseau sera constitué, une fois la dotation publique obtenue, si nous l'obtenons, alors oui, il sera de notre devoir d'essayer de convaincre de grandes entreprises de venir compléter cette dotation initiale.

M. KUKAWKA.- A terme, risque-t-on de se rapprocher du modèle allemand qui a de nombreuses fondations privées de recherche en sciences sociales travaillant avec les universités allemandes ou des grands laboratoires de recherche et qui pourrait rejoindre ce mouvement des fondations publiques de recherche ? Imaginez-vous que, dans les années qui viennent, on pourrait aller vers un système un peu à l'allemande, qui a fait ses preuves ?

M. DESCOINGS.- De plus en plus d'entreprises ont constitué des fondations, mais c'est relativement nouveau. Toutes ces fondations n'ont pas vocation à financer de la recherche. Mais il me semble que les grandes entreprises bougent beaucoup en termes de financement de la science, de la recherche, y compris en sciences sociales. Au fur et à mesure que croît l'anxiété sur les difficultés, ou considérées comme telles, des mutations de nos sociétés en Europe occidentale, l'engagement des entreprises me paraît de plus en plus fort, y compris dans des domaines qui, il y a encore cinq ou dix ans, leur paraissaient totalement étrangers, non seulement à leur objet social, mais à leur objet de préoccupation.

Il faudra du temps, de la conviction. Si nous réussissons à former cette alliance, ce sera rassurant pour les entreprises. Elles n'auront pas le sentiment, si elles apportent des dotations, que c'est à un établissement et pas aux autres ; ce sont quatre établissements qui se complètent et qui composent leur notoriété respective et leur sérieux respectif. C'est un peu le pari que nous faisons.

M. le PRESIDENT.- C'est une affaire à suivre de près puisque les échéances sont proches. Nous serons en mesure peut-être de vous en dire davantage le 4 juillet.

VI. CONVENTIONS INTERNATIONALES

M. VERILLAUD.- Quatre conventions sont en lien avec des universités ou des institutions en Amérique latine, deux en Argentine et deux au Brésil. Pour certaines elles sont récentes, pour d'autres plus anciennes, mais de grande notoriété. C'est là poursuite de l'approfondissement de nos relations en Amérique latine, la nécessité du développement du premier cycle de Sciences Po à Poitiers pour trouver d'autres places d'échange. C'est, par ailleurs, le développement d'autres activités, des activités de recherche, mais de plus en plus Sciences Po est sollicité aussi sur ce plan ; c'est le cas en Amérique latine, je pense à ce qui se fait avec l'institution de recherche à Rio de Janeiro.

M. LECA.- Je ne sais plus à combien de conventions nous en sommes. Or, ce sont des conventions d'application un peu microscopiques, pour deux étudiants, trois mois etc. D'où l'importance de savoir si vous avez beaucoup ou peu de coordinateurs. Plus se multiplient les conventions, plus cela porte sur de petits nombres d'étudiants, plus il est important d'avoir un nombre raisonnable et raisonnablement limité de coordinateurs qui suivent les études, qui s'occupent de l'exécution.

M. VERILLAUD.- Deux cent soixante-dix conventions sont en exercice. Toutes sont effectives, coordonnées. La coordination est effectuée par de nombreuses personnes, mais bien identifiées, essentiellement au sein de la Direction des affaires internationales et des centres de service qui en relève, et également dans les cas très précis au niveau des premiers cycles délocalisés en région, en fonction des zones correspondantes.

M. HURTIG.- Il me semble que vous ne demandez pas, cette fois, une approbation des conventions, car aucune résolution n'est soumise au Conseil. J'en avais fait la remarque dans des Conseils précédents, aucune de ces conventions n'est soumise à ratification, elles entrent en vigueur au moment de la signature. Par conséquent, notre vote n'a rigoureusement aucune importance. Je trouve très heureux et souhaitable que nous en ayons connaissance pour information, mais nous n'avons pas à les approuver.

Autre remarque, elles ont toutes au moins un an d'âge et l'une d'entre elles est datée, dans un français un peu douteux, du 17 mai 2004. Vous l'avez signée alors, pour quatre ou cinq ans. Elle est donc largement en application. Je pense qu'il est bon que nous les connaissions, même si nous n'avons pas à les approuver. J'ai appris tout récemment que

l'université Concordia à Montréal, constatant qu'elle avait deux mille conventions de coopération avec l'étranger, avait décidé de regarder de près combien d'entre elles avaient fait l'objet d'une application quelconque au cours des dernières années et à épousseter un peu cette liste. Ce n'est certainement pas notre cas, mais je crois qu'un certain nombre d'universités ont tendance à ne jamais refuser une convention de coopération et à faire de très belles cartes montrant que le monde entier est couvert par leur coopération, même si cela ne correspond pas à une réalité.

M. DESCOINGS.- Tout à fait juste.

VII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le PRESIDENT.- Souhaitez-vous évoquer tel ou tel point ?

Mme FAU.- Sur le site de Sciences Po, les procès-verbaux des Conseils d'administration n'ont pas été publiés depuis 2004, alors qu'ils le sont pour les autres Conseils. Je voulais en faire la remarque car quelqu'un qui s'intéresserait à nos activités n'a pas d'information récente.

M. HURTIG.- J'avais fait observer, il y a deux ans, que l'on avait renoncé à distribuer un relevé des décisions prises par le Conseil sous la forme des feuilles vertes qui existaient jadis et qui étaient en même temps affichées dans le hall. L'habitude en avait été reprise, puis de nouveau oubliée. Je ne sais pas si à la suite d'une décision ou d'une omission, mais je pense qu'il n'est pas mauvais que l'on sache quelles décisions ont été prises.

M. LECA.- L'intervention de Mme FAU me trouble. Je voudrais être sûr d'avoir bien entendu. Les procès-verbaux du Conseil d'administration sont mis sur les sites de Sciences Po et sont à la disposition de tous ? ! Que je sache, nous ne sommes pas une assemblée parlementaire, nous ne sommes pas des élus, il n'y a pas de Journal Officiel des débats. Je pensais que le procès-verbal du Conseil d'administration était communiqué aux membres fondateurs, puis aux membres de ce Conseil et à un certain nombre de participants intérieurs au fonctionnement de l'établissement. Je ne savais pas qu'il était mis sur le site général de Sciences Po ! C'est un bel exemple de transparence, mais il y a des moments où je me demande si la transparence est toujours souhaitable.

Mme GISSEROT.- Je partage ce qui vient d'être dit. Je suis assez réservée sur la mise sur site du procès-verbal intégral du Conseil d'administration. Elle risquerait, d'ailleurs, de nuire à la liberté d'expression qui caractérise ce Conseil. En revanche, mettre sur le site un document relevant les décisions et les principaux points abordés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion me paraîtrait tout à fait bien. Mais personnellement, je n'irai pas plus loin.

M. KUKAWKA.- Apparemment, ce serait le Conseil d'administration de l'IEP, pas de celui de la Fondation.

Mme FAU.- Il y a les deux.

M. le PRESIDENT.- Il faut trouver le point d'équilibre entre la confidentialité nécessaire et la transparence.

M. DESCOINGS.- Pour le Conseil de direction et la Commission paritaire, ce sont des comptes rendus, pas des verbatims, à la différence du Conseil d'administration de la Fondation. C'est une différence de nature.

M. HURTIG.- Pour le Conseil de la Fondation, la doctrine était qu'il était confidentiel.

M. le PRESIDENT.- Le procès verbal est effectivement l'intégralité des interventions ; la contrepartie devrait être une diffusion restreinte.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures.)